

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 02 juin 2026

Convocation du 26 mai 2026

N° 2026_06_021

Objet : Centre social et culturel - Tarification des accueils de loisirs enfance – mise en place d'un tarif pour les familles hors territoire

Le 2 juin 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Orgnac-l'Aven, salle d'animation rurale, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON: Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Chantal CAPELLE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Bernard CHARNAY, , Samy CHEMELLALI, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Yvette DARNOUX, Jean-François DEGORE, Arlette DEANAZ, Valérie DEVUN, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Laura JACQUET, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Hervé OZIL, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Laurent UGHETTO, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Laurence HOTTE à Hervé OZIL, Robert GUERRAIRI à Franck CHABAUD, Delphine CHLIEH à Laurent UGHETTO, Béatrice MOREAU à Samy CHEMELLALI

Absente : Jocelyne CHARRON

Secrétaire de séance : René UGHETTO

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 4 - nombre de suffrages exprimés : 39

Vote contre : pour : 39 abstention :

Samy CHEMELLALI, Vice-président en charge de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et de la vie sociale, rappelle que la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a adopté, par délibération n°2025_10_010 du 28 octobre 2025, une nouvelle grille tarifaire applicable aux accueils collectifs de mineurs du Centre social et culturel, à compter du 1er janvier 2026, conformément aux orientations de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, reposant notamment sur une modulation en fonction du quotient familial.

Cette tarification, conçue pour être accessible et harmonisée, a été mise à jour pour les familles hors territoire. Il est donc proposé de créer un tarif spécifique afin d'assurer l'équité, tenir compte du financement local du service et s'aligner sur les pratiques des territoires voisins.

Cette tarification repose sur une majoration des tarifs existants, adaptée selon les types d'accueil, afin de rester cohérente avec la structure actuelle du service et de maintenir une grille lisible pour les familles :

- Pour les accueils de loisirs extrascolaires (vacances), une majoration de 1,50 € par jour et par enfant est appliquée ;
- Pour les accueils périscolaires du mercredi, une majoration de 1,50 € par jour est également appliquée ;

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le 10/06/2026

ID : 007-200039808-20260602-2026_06_021-DE

SLO

- Pour les accueils périscolaires du mercredi en demi-journée, avec ou sans repas, une majoration de 1,20 € est appliquée.

Il est proposé d'approuver les grilles tarifaires ci-dessous à partir du 1^{er} juillet 2026.

Tarifs des ACM extrascolaires (petites et grandes vacances)								
Quotien familial	0 à 720	721 à 850	851 à 999	1000 à 1099	1100 à 1299	1300 à 1399	1400 à 1999	2000 et +
Tarif CCGA	6,80 €	10,00 €	14,50 €	15,00 €	16,00 €	18,00 €	21,00 €	25,00 €
Tarif Hors CCGA	8,30 €	11,50 €	16,00 €	16,50 €	17,50 €	19,50 €	22,50 €	26,50 €

Tarifs ACM périscolaires des Mercredis								
Journée								
Quotien familial	0 à 720	721 à 850	851 à 999	1000 à 1099	1100 à 1299	1300 à 1399	1400 et +	
Tarif CCGA	4,80 €	5,55 €	9,80 €	10,80 €	11,80 €	12,30 €	12,80 €	
Tarif Hors CCGA	6,30 €	7,05 €	11,30 €	12,30 €	13,30 €	13,80 €	14,30 €	
Demi-journée avec repas								
Quotien familial	0 à 720	721 à 850	851 à 999	1000 à 1099	1100 à 1299	1300 à 1399	1400 et +	
Tarif CCGA	4,40 €	6,25 €	7,00 €	7,25 €	7,50 €	8,00 €	8,00 €	
Tarif Hors CCGA	5,60 €	7,45 €	8,20 €	8,45 €	8,70 €	9,20 €	9,20 €	
Demi-journée sans repas								
Quotien familial	0 à 720	721 à 850	851 à 999	1000 à 1099	1100 à 1299	1300 à 1399	1400 et +	
Tarif CCGA	2,40 €	4,50 €	4,75 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €	6,00 €	
Tarif Hors CCGA	3,60 €	5,70 €	5,95 €	6,20 €	6,70 €	7,20 €	7,20 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les grilles tarifaires actualisées des accueils collectifs de mineurs du Centre social et culturel.

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire de séance

René UGHETTO

